



www.dden-fed.org

15 Décembre 2023

Numéro 248

Le tri social contre la mixité

La publication récente de plusieurs études sur les inégalités éducatives nous invite à repenser les rapports entre la question scolaire et la question sociale, et plus précisément encore la question du dualisme scolaire. **En septembre 2023, a été publié par France Stratégique, un centre d'étude ministériel, un très gros rapport intitulé *Scolarités : le poids des héritages*.**

Trois sociologues y font la synthèse des travaux de recherche publiés depuis une génération par les spécialistes en sciences de l'Education et des enquêtes menées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) au ministère de l'Education Nationale. On peut aujourd'hui mieux expliquer les réussites et les échecs des élèves selon l'origine sociale de leurs parents, mais aussi leur sexe et leur origine ethnique. **Dès l'âge de 2 ans, les enfants vivant dans des familles favorisées maîtrisent davantage de compétences langagières et comportementales** qui favorisent leur réussite scolaire ultérieure. Par contre, les enfants vivent dans des familles à faibles revenus et faible niveau d'éducation, en particulier ceux dont la mère vit seule, et ceux qui sont d'origine immigrée, arrivent en maternelle avec moins d'acquis, d'autant plus qu'ils bénéficient moins que les autres de l'accès aux crèches publiques. L'héritage socio-culturel des familles marque à vie les enfants, mais leur destin se joue aussi à l'école.

L'école maternelle n'efface pas les écarts initiaux mais les réduit sensiblement. La scolarisation à deux ans est particulièrement bénéfique pour les enfants d'ouvriers et d'immigrés, en particulier pour ceux qui ne parlent pas français à la maison. Globalement, en fin de maternelle, les écarts de compétences liés aux origines sociales et ethniques ont été réduits. C'est dire que les explications de la réussite des élèves par les « dons » ou le seul « mérite » sont fausses. La preuve est faite qu'en enseignement adapté par des enseignants bien formés et compétents permet de réduire les inégalités socio-culturelles des familles. Tout n'est cependant pas acquis avant six ans contrairement à une idée reçue.

Néanmoins les acquis de la maternelle permettent de prédire la plus ou moins grande réussite des élèves dans le primaire.

L'école élémentaire rencontre cependant des difficultés à faire progresser équitablement tous les enfants. Les écarts de compétence constatés à l'entrée en CP s'accroissent tout au long du premier cycle. Les élèves de familles défavorisées en maternelle formeront la moitié des élèves en difficulté à la fin du CM². L'autre moitié des élèves en difficulté en a rencontré de nouvelles dans le primaire, en particulier les garçons de milieux défavorisés (ouvriers, chômeurs, familles monoparentales). Mais l'école élémentaire semble permettre aux enfants issus de l'immigration de rattraper leur retard et de progresser plus vite que les autres, surtout les filles.

On ne peut en vouloir aux parents qui croient donner plus de chance à leurs enfants en les mettant dans le privé, mais il est regrettable qu'il en soit ainsi. C'est le dualisme scolaire qui est à remettre en cause car il renforce objectivement la ségrégation sociale.

Le combat laïque doit prendre en compte cette nouvelle dimension du dualisme scolaire qui permet à l'école privée de pratiquer de plus en plus l'entre-soi et le séparatisme social des classes supérieures.

Les DDEN aspirent à réunir indistinctement les enfants de toutes les familles dans l'Ecole laïque fondée sur la fraternité nationale.

Belle et heureuse année 2024, chères et chers collègues DDEN.

Eddy KHALDI, 13 décembre 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

LE 9 DÉCEMBRE, CÉLÉBRONS LA LAÏCITÉ, UN PRINCIPE INTANGIBLE POUR BÂTIR NOTRE AVENIR

Le Collectif Laïque National, à l'occasion de la Journée de la Laïcité du 9 décembre, anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 instaurant la séparation des églises et de l'État, tient à rappeler l'intangibilité de ce principe au fondement de la République.

En instaurant un régime de séparation stricte entre, d'une part, l'État et les collectivités et services publics, et, d'autre part, les religions, la laïcité garantit la liberté de conscience et son corollaire la liberté d'expression, dont la liberté de culte est une des manifestations.

L'État Laïque n'arbitre pas, entre les différentes convictions religieuses et philosophiques, qui relèvent de l'espace civil ou de la vie privée. Sa position a-religieuse, qui n'est pas un athéisme, permet à la citoyenneté de s'épanouir pleinement.

La République française s'inscrit dans le temps long de l'émancipation politique. Après les affres des guerres de religions qui ont ensanglanté la France et l'Europe, la Révolution française s'inspirant des idéaux humanistes et universalistes de la philosophie des Lumières, a instauré une République démocratique de citoyens libres et égaux, dégagée de toute religion d'État.

La laïcité, pilier de la République, sera célébrée le 9 décembre, au moment où la France traverse une situation difficile, du fait du développement de communautarismes identitaires, idéologiques ou religieux, parfois meurtriers, qui professent le repli sur soi contre la citoyenneté, en menaçant ainsi la paix civile et la vie des personnes.

Le Collectif Laïque National rappelle, plus que jamais, que la laïcité et les principes de la République qui lui sont attachés, sont les garants d'un futur harmonieux et émancipateur où chacun peut trouver sa place dans le respect de l'intérêt général.

L'État a le devoir de mettre en œuvre cette politique.

Ainsi, le Collectif déplore que le principe de Laïcité ne soit pas appliqué sur l'ensemble du territoire national, que ce soit, en Alsace et Moselle ou dans certains départements, territoires et collectivités d'Outre-Mer, et que les entorses à l'obligation de neutralité religieuse des Pouvoirs publics soient monnaie courante, au niveau tant national que local.

Il regrette vivement que l'État, par les milliards de subventions accordés à l'école privée, à 96% confessionnelle, crée lui-même la concurrence avec l'école de la République qu'il a pourtant le devoir constitutionnel d'organiser et qu'il menace ainsi la mixité sociale et l'égalité des chances.

Il réaffirme sa revendication de constitutionnaliser les principes des deux premiers articles de la loi de 1905, dont il convient toujours de rappeler les termes pertinents :

- La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public,
- La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Vive la Laïcité, Vive la République. Fait à Paris, le 7 décembre 2023.

CLN - LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

#Réseau 1905, Association de défense des laïques (AD3L), Agir pour la Laïcité et les valeurs, républicains, Association des Libres Penseurs de France, Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.), Association Laïcité-Liberté, Association Libres MarianneS, Cercle Ferdinand Buisson, Chevalier de la Barre (Le), Comité - Laïcité – République, Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76, Comités 1905 (Les), Confédération Nationale des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L.), Egalité, Laïcité, Europe – EGALÉ, Fédération Française de l'Ordre Mixte International "Le Droit Humain", Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.), Femmes Contre les Intégrismes – FCI, Grand Orient de France, Grand Orient Latino-Américain, Grande Loge Mixte Universelle, Laïcité 18, Laïcité et Féminisme, Ligue du Droit International des Femmes (la) - (L.D.I.F.), Lumières Laïques Cercle Maurice Allard, Mouvement Europe et Laïcité - Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque (C.A.E.D.E.L.), Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis, Observatoire International de la Laïcité, Regards de Femmes, Union des Familles Laïques - (U.F.A.L.), Unité Laïque, Vigilance collègues Lycées, Vigilance Travail social, Vigilance Universités





SOMMAIRE

+ Collectif Laïque National :

Le 9 décembre, célébrons la laïcité, un principe intangible pour bâtir notre avenir.

+ Forum des RASED

+ **Formation et recrutement des professeurs des écoles :** l'inspection générale propose leur réorganisation

+ Les jeunes Français un peu **plus politisés** que leurs homologues européens

+ Une avalanche de propositions ministérielles

+ **Bâti scolaire, vacances d'été, formation des enseignants au développement durable...** Les propositions de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale

+ **COP 28 :** des "décisions immédiates, financières et politiques" demandées pour "faire de l'éducation au développement durable une priorité absolue"

+ **Pauvreté infantile :** la France en 33ème position sur 39 pays « riches »

Le CNAL condamne un acte symbolique

Le 7 décembre 2023, avant-veille de l'anniversaire de la promulgation de la loi de 1905, la fête d'Hanouka a été célébrée à l'Élysée en présence du président de la République. Le CNAL condamne cet acte symbolique, comme l'ensemble du mouvement laïque et bien au-delà.

Ce manquement à l'article 2 de la loi de séparation des Églises et de l'État en rappelle d'autres, tels que le financement public du Centre européen du judaïsme et la participation du président de la République à son inauguration le 29 octobre 2019, ou la présence du même président à la messe célébrée au Stade vélodrome à Marseille le 23 septembre dernier.

Au moment où les enseignants de France sont chargés de faire comprendre aux élèves la loi de 1905 et notre laïcité républicaine, comment pourront ils expliquer cette laïcité à géométrie variable ?

Paris, le 11 décembre 2023.



Forum des RASED

"On se bat à contre-courant", estime Daniel Gostain (FNAREN). Il participait, samedi 2 décembre, au "forum" des RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) qui rassemble maîtres E (aide à dominante pédagogique), maître G (aide à dominante relationnelle) et psychologues de l'Éducation nationale. Il estime que les enseignants sont pris dans des "injonctions contradictoires". L'institution leur demande d'être bienveillants, de faire preuve d'empathie, mais en même temps de multiplier les évaluations et de se concentrer sur les "fondamentaux". "Les enseignants souffrent de cette situation, les élèves le sentent bien et ne sont pas à l'aise."

"Nous sommes heureux de nous retrouver, nous formons une communauté, une famille, nous avons besoin de ces moments pour repartir revigorés", commente Nathalie Bajolle (FNAME) que l'absence de réponse du cabinet de Gabriel Attal aux questions que se posent les RASED n'inquiète pas vraiment : "Cela fait des années qu'on entend 'les RASED vont disparaître' et nous sommes toujours là, les collègues ont plein de projets."

Cette année, le forum s'est donné pour thème "L'école et les écrans : une relation à construire pour accompagner les élèves ?" Olivier Duris (psychologue clinicien) demande aux participants d'appivoiser les écrans, de les considérer comme des "espaces" et même des lieux de socialisation.

Le site du forum : <https://fname.fr/wp-content/uploads/2023/11/flyer-forum-des-RASED-2023.pdf>

Formation et recrutement des professeurs des écoles : l'inspection générale propose leur réorganisation

Pour la formation des futurs professeurs des écoles, l'Inspection générale recommande **"la mise en place d'une formation du même format que celle délivrée dans tous les pays qu'elle a pu visiter, à savoir une formation longue, en cinq ans, débutant immédiatement après le baccalauréat"**. Il s'agit là de *"la recommandation principale"* du rapport d'une mission emmenée par Olivier Hunault et Marie-Hélène Leloup. La mission estime que les difficultés actuellement rencontrées dans le premier degré et la *"dégradation importante ces dernières décennies des compétences des élèves dans des champs comme l'orthographe ou le calcul"* sont au moins partiellement dues *"à des insuffisances de la formation initiale des professeurs des écoles"*.

Se pose aussi la question du manque d'enseignants qualifiés dans le premier degré, et de candidats aux concours. *"La situation difficile"* que rencontre l'enseignement primaire n'est pas due au manque d'engagement des professeurs des écoles mais à leur *"manque de connaissances disciplinaires, pédagogiques ou didactiques"*. Ces connaissances *"auraient dû être acquises avant l'entrée dans le métier"*, ce qui amène les inspecteurs à *"interroger"* leur formation initiale et leur mode de recrutement.

Il faut en effet créer, éventuellement *"dès la première année de licence"*, une certification permettant de s'assurer que les étudiants *"disposent effectivement des connaissances de base en français et en mathématiques"*, sans modifier pour autant le positionnement du concours en fin de M2". Il faut se demander *"comment faire en sorte que les étudiants formés pour devenir professeurs des écoles ne soient pas tentés par des carrières plus lucratives que celle de professeur des écoles"*.

La mission constate par ailleurs que *"la formation actuellement délivrée dans les INSPÉ ne donne pas pleinement satisfaction tant aux futurs professeurs qu'à l'institution elle-même"*. Celle-ci doit donc évoluer sans que les INSPÉ ne sortent de l'université, d'autant *"qu'un renforcement de la recherche dans les INSPÉ est nécessaire"*.

Elle recommande donc la préparation d'une licence préparant au métier de professeur des écoles suivie d'un master, et la mise en place d'un *"soutien financier aux étudiants (...) sous forme d'emplois rémunérés"*. Elle estime que le concours devrait être recentré *"sur les compétences professionnelles développées lors de la formation"*.

Quant aux PPPE, *"Parcours préparatoires au professorat des écoles"*, ils *"permettent d'accueillir des étudiants encore hésitants sur leur orientation"*, et ils *"ne sont pas une formation spécifiquement dédiée à la formation des professeurs des écoles"*, ils *"ne peuvent qu'être un complément à la formation de futurs professeurs des écoles"*.

L'inspection générale publie d'ailleurs une *"note d'étape"* consacrée aux PPPE. Ses auteurs *"ont pu constater (...) combien la conception et les finalités du parcours étaient appréciées par les étudiants"* qui soulignent *"la qualité de l'engagement de leurs professeurs à leurs côtés"*.

D'autre part, les étudiants qui ont déjà eu un parcours de préprofessionnalisation *"expriment parfois une interrogation quant à l'intérêt d'une poursuite d'études en master MEEF"*. Cette interrogation invite à penser de façon spécifique *"l'accueil de ces étudiants en M1 à l'INSPÉ"*.

Le rapport *"La formation initiale des professeurs des écoles en France"*:

<https://www.education.gouv.fr/la-formation-initiale-des-professeurs-des-ecoles-en-france-une-evolution-necessaire-l-aune-des-380187> et la

note *"Parcours préparatoires au professorat des écoles"* sont téléchargeables :

<https://www.education.gouv.fr/parcours-preparatoires-au-professorat-des-ecoles-etat-des-lieux-qualitatif-380181>



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les jeunes Français un peu plus politisés que leurs homologues européens

Les jeunes Français sont un peu plus souvent "intéressés par les questions politiques et sociales" que leurs camarades d'autres pays. Ils sont 34 % à l'être "beaucoup" ou "assez", La DEPP publie les résultats de l'enquête sur l'éducation civique et la citoyenneté (International civic and citizenship education study – ICCS) organisée par l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) à laquelle participait l'an dernier pour la première fois la France et qui permet de comparer l'implication de collégiens de 4^{ème} de 20 pays, dont 18 pays européens auxquels s'ajoutent Taipei et la Colombie. Pour ce qui est de leurs connaissances, le score des élèves français est dans la moyenne (avec 508 points).

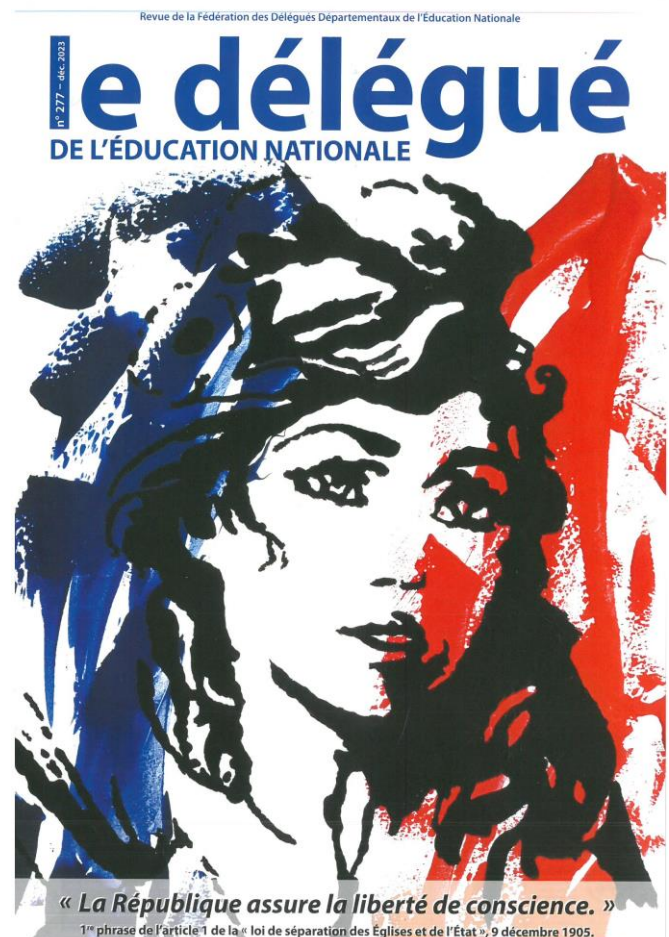
Les jeunes Français se distinguent pourtant de leurs homologues sur plusieurs points. "La France n'enregistre que 13 points d'écart entre le score moyen des filles et celui des garçons, contre 26 points pour la moyenne des 20 pays. Les jeunes Français sont 96 % à participer aux élections de délégués, à peine moins qu'en Espagne, contre 78 % en moyenne internationale ; pourtant, ils ne pensent pas que leur vote ait "un impact sur ce qui se passe dans leur collège". 9 collégiens Français sur 10 déclarent "qu'ils participeront certainement ou probablement aux élections nationales contre 77 % en moyenne internationale, ils sont 8 sur 10 à estimer que la démocratie "est la meilleure forme de gouvernement pour leur pays, contre 74 % en moyenne. Ils se situent dans la moyenne lorsqu'on leur demande s'ils font confiance au gouvernement (54 %) mais ils ont moins confiance que leurs camarades d'autres pays en ce qui concerne le Parlement, la Justice, les médias.

Ils ne sont qu'un peu plus de 10 % à penser que "les femmes devraient rester en dehors de la politique", contre 17 % en moyenne (33 % en Bulgarie). La moyenne de leurs réponses à des questions sur les droits des immigrés place les jeunes Français un peu au-dessus de la moyenne (52 vs 50 % pour les 20 pays participants). Seuls les Chinois de Taipei font nettement mieux (57), loin devant la Serbie et la Lettonie (46). De même "la France se situe au-dessus de la moyenne internationale concernant la projection des élèves à s'engager pour la protection de l'environnement dans le futur."

A noter encore qu'en ce qui concerne les connaissances dans le domaine de l'éducation civique, "l'écart de scores entre les élèves favorisés et les élèves défavorisés est comparable à celui observé en moyenne internationale (102 points contre 98 points)". Les scores en faveur de la protection de l'environnement (...) sont associés de manière positive au niveau de connaissances civiques, à l'environnement social et au sexe, en faveur des filles. Plus le niveau en connaissances civiques est élevé, "plus la volonté de participer à des actions de protection de l'environnement à l'avenir est importante".

La note d'information "ICCS 2022 : les résultats de la France en connaissances civiques et citoyennes dans la moyenne internationale" :

<https://www.education.gouv.fr/iccs-2022-les-resultats-de-la-france-en-connaissances-civiques-et-citoyennes-dans-la-moyenne-380109>



Ni les religions et leurs intégristes,
ni les idéologies et leurs militants,
ni les bien-pensants et leurs préjugés
ne doivent pouvoir entraver
le droit à la caricature,
fût-elle excessive.



BORNE FAVORABLE À UN BOUTON
D'APPEL D'URGENCE DANS LES ÉCOLES



L'ACTU
EN DESSINS



Une avalanche de propositions ministérielles

“C'est le résultat de la réforme du collège de 2013 qui a conduit à fragiliser le niveau des élèves”, déclare Gabriel Attal ce mardi 5 décembre durant sa conférence de presse annonçant les mesures qu'il souhaite prendre pour conduire à élever le niveau des élèves.

Le ministre veut un “électrochoc” pour opérer un “sursaut” capable de “remettre de l'exigence dans les savoirs fondamentaux”. Il veut utiliser au maximum l'apport intangible de la science, qui telle une boussole, accompagnée du “bon sens” permet “de savoir quelles méthodes, quels contenus pédagogiques permettent d'élever le niveau”.

Les membres du Conseil scientifique de l'Éducation (CSEN) seront les premiers qui permettront d'agir sur les connaissances, le ministre leur ayant demandé de revoir les programmes scolaires selon quatre principes : clarté, exigence, science, culture générale (cette dernière comprenant des repères créés et introduits tout au long de la scolarité).

Gabriel Attal a ensuite annoncé un ensemble de mesures pour l'école, le collège et le lycée qui serviront le “choc des savoirs”. Voici celles pour l'école :

Dans le 1er degré, création d'une “**vraie primaire des fondamentaux**” avec la révision du socle commun et des nouveaux programmes en maternelle, CP, CE1, CE2 dès la rentrée 2024, et en septembre de l'année suivante pour les CM1 et CM2.

Il s'agit également de travailler sur **les manuels scolaires**, qui manquent dans les classes (60 % d'élèves de CP n'en auraient pas) et à la qualité “hétérogène”, en aidant les collectivités au financement d'un manuel de lecture et de mathématiques en CP et CE1 (soit plusieurs dizaines de millions d'euros), et en les labellisant afin d'être “sûr” de leur qualité. En outre, un organisme sera chargé “sur la base de la science” de procéder à cette labellisation, qui sera effective aux rentrées 2024 (CP et CE1) et 2025 (CE2 à CM2).

A été précisé que la “**méthode de Singapour**” sera adoptée en mathématiques dès la rentrée 2024, avec une anticipation de l'apprentissage de certaines notions dans les programmes, comme par exemple les fractions et nombre décimaux qui seront avancés du CM1 au CE1 “de manière très concrète par la manipulation des objets”.

Concernant le redoublement, “**la décision appartient aux enseignants**” qui auront le “**dernier mot**” dans le parcours de l'élève, avec la possibilité de proposer soit un “passage sous conditions” avec l'instauration d'une remédiation (APC, tutorat, stages de réussite...), soit un simple redoublement. Cette décision “s'appuie sur des travaux scientifiques” selon lesquels ces dispositifs peuvent “**bel et bien favoriser la réussite scolaire**”.

Bâti scolaire, vacances d'été, formation des enseignants au développement durable...

Les propositions de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale

La commission des Affaires culturelles et de l'éducation vient d'autoriser, à l'unanimité, la publication du rapport de la "mission d'information sur l'adaptation de l'école aux enjeux climatiques". Les députées Francesca Pasquini (écologiste - NUPES) et Graziella Melchior (Renaissance) font 109 recommandations qui touchent aussi bien le bâti que la pédagogie, l'alimentation et les transports scolaires.

Elles appellent notamment "à renforcer la connaissance de l'état du bâti et à chiffrer les besoins financiers". En effet, "les estimations actuelles, qui gravitent autour de 50 milliards d'euros à mobiliser d'ici dix ans (...) ne concernent que le bâti scolaire primaire". Elles ajoutent que seuls 14 % du parc correspondraient aujourd'hui aux normes dites bâtiments basse consommation, qui doivent être généralisées d'ici 2050. D'ici là, "les rénovations énergétiques globales doivent être préférées aux rénovations partielles" et les travaux doivent prendre en compte "toutes les autres dimensions essentielles au bien-être des enfants et de la communauté éducative" ainsi que "la désimperméabilisation et la végétalisation des cours de récréation". Mais c'est dès 2024 qu'un plan spécifique "confort d'été" doit permettre de "doter les écoles d'équipements efficaces afin de rafraîchir les bâtiments en période caniculaire". Elles proposent d'ailleurs "d'allonger les vacances scolaires estivales".

En ce qui concerne l'EDD, "l'éducation au développement durable", elle "repose trop souvent uniquement sur la bonne volonté d'enseignants engagés, engendrant des parcours d'apprentissage décousus" et les rapporteuses proposent de "renforcer au plus vite la formation des enseignants aux enjeux environnementaux et climatiques". Elles demandent également "que l'État encourage la massification de pratiques pédagogiques innovantes telle que la classe dehors, ou les classes découvertes". Quant au "dispositif éco-délégué rendu obligatoire en 2020", il semble "nécessiter une évaluation ainsi qu'une refonte, afin de recentrer le rôle des élus autour de l'élaboration des projets environnementaux de l'établissement". Les deux députées proposent également de "développer les projets pédagogiques et périscolaires autour de l'éducation à l'alimentation" et d'encourager le développement d'ateliers cuisine, sur le temps scolaire ou périscolaire.

Le rapport devrait être rapidement publié sur le site de l'Assemblée nationale.

Le dilemme du prêtre qui déménage...



COP 28 : des "décisions immédiates, financières et politiques" demandées pour "faire de l'éducation au développement durable une priorité absolue"

Pour ne pas répondre aux crises uniquement dans l'urgence, mais pour "mobiliser les communautés en faveur de l'adaptation à l'urgence climatique" et construire une solution durable, il est "indispensable d'intégrer l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires ou d'éducation non formelle", déclare dans un communiqué de presse l'ONG Action Education à l'occasion de la journée de la conférence sur le climat (COP28) consacrée à l'éducation et aux jeunes, vendredi 8 décembre.

L'organisation internationale demande la prise de "décisions immédiates, financières et politiques", en écho à son plaidoyer qui, suite à un rapport sur la situation au Togo et au Sénégal, évoquait l'"urgence d'agir dès l'enfance sur les enjeux fondamentaux pour prévenir les catastrophes climatiques de demain". Celui-ci a d'ailleurs montré que "malgré l'intérêt des enfants pour le développement durable, leur sensibilisation et leur participation active aux enjeux environnementaux

sont insuffisantes et que les enseignants manquent de formation et d'outils“.

L'association explique que ses équipes *“interviennent régulièrement au sein des écoles pour sensibiliser les jeunes et favorisent leur participation active aux enjeux environnementaux, notamment à travers la mise en place de jardins scolaires, d'activités de reboisement, de tri et de recyclage, ainsi qu'au travers des ‘gouvernements scolaires’ (dispositif s'appuyant sur des discussions menées par un groupe d'élèves élus autour des problématiques environnementales et des solutions à apporter pour permettre aux enfants de devenir acteurs)“.* Elle souhaite une hausse du volume d'heures d'enseignement à l'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi que *“le renforcement de la formation des personnels éducatifs pour une meilleure prise en charge de l'éducation environnementale dans les écoles“.*

Le site : <https://action-education.org/>



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédaotionnelle :

Bernard RACANIÈRE

Pauvreté infantile : la France en 33ème position sur 39 pays « riches »

“Dans 40 des pays les plus riches du monde, plus d'un enfant sur cinq vit dans la pauvreté.” L'UNICEF qui publie ce 6 décembre le rapport Innocenti, note que le pourcentage d'enfants pauvres est de **20 % en France**, ce qui la place en 33ème position sur 39 pays de l'Union européenne et de l'OCDE. C'est en effet un des pays qui, avec l'Islande, la Norvège et la Suisse ont connu *“une forte augmentation de la pauvreté infantile entre 2014 et 2021”*, de l'ordre de 10 %.

Au total, dans ces pays riches et malgré une diminution globale de la pauvreté de près de 8 %, *“plus de 69 millions d'enfants vivaient fin 2021 dans des ménages situés en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian”*, 18 millions d'enfants sont dans des maisons insuffisamment chauffées ou n'ont pas suffisamment de protéines dans leurs repas, ni de quoi partir en vacances. C'est ainsi qu'en France, 12,7 % des moins de 16 ans étaient *“confrontés à des privations matérielles spécifiques à l'enfant en 2021”*. Il est *“inacceptable”* que la France se classe en 33e position, estime Adeline Hazan, présidente de l'UNICEF France.

L'UNICEF met toutefois en garde, ces pourcentages sont des moyennes qui peuvent masquer des différences importantes. En France, le taux de pauvreté des enfants vivant dans des familles monoparentales est quatre fois supérieur à celui des enfants vivant avec leurs deux parents. *“La pauvreté monétaire touche 8 enfants sur 10 à Mayotte, 6 enfants sur 10 en Guyane et près de 4 enfants sur 10 à La Réunion.”*

“Ces données démontrent que la réduction de la pauvreté infantile dépend de la volonté politique” ajoute l'UNICEF et l'organisation internationale appelle les gouvernements à *“développer la protection sociale pour les enfants”* et à veiller à ce que tous les enfants aient un accès effectif à des services de base de qualité *“comme l'accueil du jeune enfant, l'éducation, les soins de santé, une alimentation saine et suffisante et un logement décent”*. Il faut aussi *“aider les parents à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, prendre des mesures adaptées aux besoins spécifiques des enfants les plus vulnérables”*, tels que les enfants en situation de migration, les enfants sans domicile ou encore les enfants vivant dans des familles monoparentales. *“Les allocations en espèces ont un effet immédiat sur la réduction de la pauvreté.”*